

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, dûment convoqué le 01 juillet s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire,

Présent(s) : Mme Hélène MOREL-BAILLY, Maire,
Jaques BAILLY, Stéphanie BAUDIER, Sophie BIOLAND, les adjoints, Mmes Cécile AMRANE, Marie-Claire CLOSCAVET, Eliane KAUPY, Marine PIAULY, Marie-Louise RENAUX, Mrs Denis BARIOD, Christian MINO, Dominique TAURINES, Guy VUILLEMOT, conseillers

Absents excusés : Quentin SONNET (procuration à Hélène MOREL-BAILLY), Jérôme RIDET (procuration à Marie-Louise RENAUX)

Absents non excusés :

Quorum (mini 8 présents) : ok

Présence exceptionnelle d'un public de plus de 40 personnes

Mme le Maire ouvre la séance à 19h01

Désignation du secrétaire de séance : Marine PIAULY

Approbation du compte-rendu du 12 mai 2022.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPY Eliane	X			VUILLEMOT Guy	X		
MINO Christian	X			TOTAL	15		

Approbation du compte-rendu du 09 juin 2022.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPY Eliane	X			VUILLEMOT Guy	X		
MINO Christian	x			TOTAL	15		

1. FINANCES

1.1. Remboursement des parts sociale au Crédit-Agricole :

La commune détient pour 288.80€ de parts sociales qui rapportent 2.89€ par an. Elles ont été acquises en 1978, 1994 et 1995. Afin de pouvoir comptabiliser les intérêts qui arrivent en compte d'attente à la trésorerie il nous faut solliciter le CA pour obtenir un justificatif puis saisir un titre que la trésorerie affecte au montant du compte d'attente. Afin d'éviter à 3 intervenants des tâches administratives pour 2.89€ il

est proposé au conseil de délibérer pour obtenir le remboursement des parts sociales.

Marie-Louise RENAUX rapporte que Jérôme RIDET a précisé qu'en cas de remboursement des parts sociales la commune ne serait plus considérée comme sociétaire et que cela empêcherait d'obtenir d'éventuelle subvention comme celle pour le dossier des tableaux de l'église.

La DGS précise qu'il a été demandé au Crédit-Agricole des précisions sur ce remboursement et qu'aucune réponse n'a été obtenue...si cette information avait été connue avant on aurait éviter l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Vu cette précision et le conseil étant à l'unanimité d'accord pour conserver ces parts aucune délibération ne sera prise.

1.2. Demande de subvention à la DRAC pour résidence espace archéo à l'école de Le Deschaux ;

Juliette POULET, médiatrice de l'espace archéo, a présenté un dossier à la DRAC pour une résidence avec l'école de Le Deschaux (60 heures pour 3 à 4 classes). Ce dossier a été retenu et il convient de prendre une délibération pour demander officiellement une subvention à la DRAC d'un montant de 5000€.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy	X		
MINO Christian	X			TOTAL	15		

1.3. Renouvellement du marché groupé pour l'électricité avec le SIDEC;

Le conseil a validé par la délibération 2022-004 du 13/01/2022 la poursuite de notre adhésion au groupement de commande pour l'énergie auprès du Sidec. Suite à l'appel d'offres, le marché pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2025 a été attribué à EDF. Une hausse de tarif de 150% en 2023 par rapport aux prix des marchés du groupement 2022 est annoncée (on a déjà +73% entre avril 2020 et juin 2022 sur le prix du Kw).

1.4. DM budget principal pour opération SIDEC ;

Les avances (80%) pour les opérations SIDEC pour les enfouissements et sécurisations fils nus étaient habituellement comptabilisées en 238. Avec le changement de trésorerie et les harmonisations comptables on nous demande désormais de ne comptabiliser en 238 que les montants concernant l'éclairage public (réseau nous appartenant) et de comptabiliser directement en 204 les montants pour le télécom et l'électricité. Il est proposé de valider une Décision Modificative pour diminuer de 90.000€ les crédits au 238 et de les mettre au 2041582.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy	X		
MINO Christian	X			TOTAL	15		

2. TRAVAUX/AMENAGEMENTS/RESEAUX

2.1. Convention pour sécurisation fils nus Castors-Tronchet-Gine-Sapins;

La commune avait signé un Avant-Projet-Sommaire le 21/07/2021 pour ce dossier et le montant prévisionnel restant à charge de la commune était de 74 802.73€ inscrits au budget. Le Sidec ayant les crédits nécessaires pour un lancement en 2022 de cette opération (travaux pour 444.369,92€) il convient de délibérer pour pouvoir signer la convention de maîtrise d'ouvrage. Le montant restant à charge de la collectivité après réactualisation de l'APS de 2021 est de 83.883,95€ (soit +9081€).

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy	X		
MINO Christian	X			TOTAL	15		

2.2. Avant-Projet-Sommaire Rue du Château d'Eau et route de Hautecour ;

Les dossiers d'effacement fils nus étant pour l'instant toujours fortement subventionnés nous avons demandé un APS pour le secteur Rue du Château d'Eau/route de Hautecour. La commune de Hautecour ayant également un projet d'enfouissement de ses réseaux secs les travaux pourraient être organisés conjointement (pour 2023/2024 et vérifier si travaux réseaux humides car la TEC n'a pas de crédits ouverts pour des travaux sur Clairvaux avant 2025/2026 – Grande Rue possible...). Il n'y a pas de décision à prendre à ce jour.

2.3. Attribution marché « Travaux de réfection et sécurisation voiries et parkings » ;

Dans le cadre des travaux 2022 de voirie (parkings salle des fêtes et place du 19/03/62, rue St Roch, rue Solidarité...), la commune a retenu, au mois de mars, pour la mission de maîtrise d'œuvre et pilotage de chantier la société Cirus.

Le marché a été lancé, mise en ligne le 25/05, 18 téléchargements et 4 offres déposées, 1^{ère} analyse et demande de négociation (prix, délais et fiches techniques) mise en ligne le 29/06 et 4 réponses.

Estimation du marché à 420 929€ et offre la mieux placée à 353 418.14€ (-17088€ sur le mieux placé après négociation), l'offre la plus chère étant à 482 851€.

Il est proposé de retenir l'offre ayant obtenu la meilleure note globale soit la société COLAS avec la note de 90.475/100 (les autres étant n°2 : 89.278/100 – n°3 : 85.244/100 – n°4 : 78.149/100).

Les travaux devraient débuter en septembre 2022.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile				MOREL-BAILLY Hélène			
BAILLY Jacques				PIAULY Marine			
BARIOD Denis				RENAUX Marie-Louise			
BAUDIER Stéphanie				RIDET Jérôme			
BIOLAND Sophie				SONNET Quentin			
CLOSCAVET Marie-Claire				TAURINES Dominique			
KAUPT Eliane				VUILLEMOT Guy			
MINO Christian				TOTAL			

3. URBANISME

3.1. Dossiers d'urbanisme en cours :
Mme Stéphanie BAUDIER prend la parole :
Déposés depuis le dernier conseil :
Permis de construire : néant
Déclarations préalables :

- Isolation extérieure rue du Tronchet
- Isolation extérieure rue croix d'Avin
- Vélux Grande rue
- Générateur photovoltaïque (EDF) Combe au Prieur
- Remplacement huisseries rue des Charmilles

Enseignes :

- Modification enseigne Grande Rue

4. AFFAIRES GENERALES

4.1. Plongeoir :

Lecture est faite du mail de Jérôme RIDET.

Rappel rapide de l'historique de ce dossier par Mme le Maire depuis son arrivée :

« «

- **Eté 2020** :
 - o Je suis alertée par des pompiers surveillants de plage sur la dangerosité du plongeoir (trop de personnes à la fois sur la structure ce qui la fait bouger et risque de collision des utilisateurs) et je suis appelée sur site pour un accident nécessitant une évacuation par hélicoptère.
 - o Le Préfet, en visite sur la plage, demande à ce qu'il soit condamné pour non-respect des distances de sécurité (COVID)
 - o Constat de la grande difficulté technique de fermer le plongeoir, il y a toujours des personnes qui arrivent à passer les dispositifs.
- **Début 2021** : consultation citoyenne sur la problématique du plongeoir via la gazette (distribuée en 850 exemplaires dans tous les foyers clairvaliens) : 37 retours seulement.
Personne n'est venu s'intéresser, questionner ou s'impliquer dans le travail de recherche que je poursuis pour le plongeoir SAUF Mrs Martin, Deroche et Elvézy ; M Martin m'a d'ailleurs fourni en mars 2021 un rapport très complet sur l'aspect technique/mécanique du plongeoir et de la jetée.
- **Avril 2021** : Réception de l'analyse de la situation du plongeoir par le Service Départemental à la Jeunesse et aux Sports.
- **Juin 2021** rapport de nivellement de la jetée par un géomètre (financé par M Martin), sera suivi d'un second rapport en janvier 2022
- **Eté 2021**, malgré la mise en place d'un nouveau dispositif de fermeture et d'affichage il y a toujours des personnes qui arrivent à monter et à sauter.
- Article dans la gazette sur le plongeoir
- **Mars 2022** demande de devis pour allègement de la structure – recherche de solutions pour pouvoir fermer efficacement le plongeoir (sans succès).
- **05 mai 2022** Réunion publique, une cinquantaine de participants (dont le conseil municipal en place et plusieurs membres du conseil précédent). A l'issue de la présentation sur le plongeoir il est conclu que oui on peut trouver des solutions pour les aspects techniques mais que non on n'a aucune solution pour l'utilisation en raison des contraintes réglementaires et de sécurité. Malgré l'intervention d'une sénatrice et de la présidente de l'association des maires du Jura sur l'aspect sécuritaire et réglementaire et sur la responsabilité personnelle et pénale du maire dans une telle situation, seul l'aspect technique semble préoccuper ceux qui veulent voir le plongeoir en service. Ainsi M Martin évoque le plongeoir d'Annecy, de 7m de haut en fonctionnement en argumentant que le maire et le Préfet concernés étaient moins frileux qu'ici...
- **Le 09 mai**, prise de contact avec la mairie d'Annecy le vieux qui nous confirme que ce plongeoir est fermé et condamné pour des raisons de sécurité et de fonctionnement depuis 1999 soit plus de 20 ans !!!
- **Le 19 mai**, contact avec la DDT, ils me conseillent de démanteler urgemment ce plongeoir avant la saison estivale car son interdiction d'accès n'est pas possible à faire respecter et ils insistent

sur le fait qu'en cas d'accident je serai personnellement et pénalement responsable (durcissement de la loi).

- Le 01 juin je signe le devis de démantèlement du plongeur devant l'impossibilité de faire respecter sa fermeture (et de solution), je ne veux pas avoir un accident grave voire mortel sur la conscience puisque dans les faits j'en suis seule responsable. Non il n'y avait pas de préméditation et oui c'était une décision difficile à prendre.

Je m'engage toujours à créer un groupe collectif citoyen afin de réfléchir sur un nouveau projet aux normes.

» »

Marie-Louise RENAUX : c'est fait, c'est fait mais la méthode a froissé les clairvaliens qui étaient très attachés au plongeur, à la fin de la réunion publique ils sont partis un peu rassurés car Mme le maire a dit qu'aucune décision n'était prise et qu'il y aurait une réunion sur cette problématique.

Cécile AMRANE précise qu'elle aurait souhaité que le Préfet, qui a insisté auprès de Mme le maire pour la démolition du plongeur, soit là et qu'il soit plus engagé dans le courrier qu'il a adressé.

Marie-Louise RENAUX : C'était l'emblème de Clairvaux, on aurait pu le déplacer ? Réponse de Mme le maire, on ne pouvait pas le mettre ailleurs car même sans eau dessous si quelqu'un avait l'idée d'y grimper et de sauter ma responsabilité serait aussi engagée.

Marie-Louise RENAUX : Vous êtes responsable du climat délétère que nous avons en ce moment.

Cécile AMRANE précise qu'elle s'est fait insulter (dans le dos) et Stéphanie BAUDIER que c'est sa fille qui a subi des commentaires déplacés et que c'est un comportement irresponsable que de s'en prendre à des personnes qui n'y sont pour rien.

Eliane KAUPPT : S'il y avait eu respect de l'interdiction d'accès au plongeur on n'en serait pas là

5. COMMUNAUTE DE COMMUNES

5.1. Panneau lumineux, arrêt de la gestion par la Communauté de Communes ; ;

Mme le maire donne lecture du courrier de la TEC annonçant que dans un souci d'harmonisation elle souhaite redonner aux communes la maintenance et la gestion des panneaux d'information lumineux.

La maintenance annuelle du panneau s'élèverait à 1414€/an.

Compte tenu de la vétusté du panneau il est proposé de faire des recherches sur d'autres procédés et de revenir sur ce point ultérieurement.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. SIVOS, nouveau bureau ;

Cécile AMRANE rapporte que suite à l'élection du bureau, Mme Zanchi est présidente et Mme Colin et M Picard vice-présidents.

Autres questions diverses :

- Cécile AMRANE expose que l'inscription au dispositif des cartes jeunes s'arrête le 16/07. Des tickets de manège seront distribués aux enfants Clairvaliens de moins de 6 ans (4 par enfant).
- Réunion sur le devenir de l'espace archéo du 22/06/2022

Cette réunion a été organisée moitié en audioconférence et moitié en présentiel au dernier moment (Covid). Etaient présentes des personnes de la Préfecture, de la Région, de l'Unesco, du département et de la TEC. Ont été réexposées les problématiques : locaux vétustes et non accessibles, personnel, la commune n'est propriétaire de rien de ce qui est exposé et le musée de Lons ne prêtera plus d'objet après 2022 en raison des conditions de conservation et surtout l'incapacité de la commune de porter et

financer seule un tel projet. Des aides sur l'investissement seraient possibles (qui et combien on ne sait pas...) mais pas sur le fonctionnement. Tout le monde a la volonté mais cela s'arrête là... Afin d'avancer, la commune a proposé de faire un estimatif du coût d'investissement pour réhabiliter les locaux et de le présenter pour l'automne.

- Réunion du 05/07/2022 sur le règlement d'eau du lac et Raillette
Les services de l'état ayant provoqué cette réunion on attend le compte rendu pour en reparler.
- Marie-Louise RENAUX dit qu'il n'y a pas d'affiche pour le 14/07. C'est Quentin SONNET qui s'en charge.
 - o Il n'y a pas de bateau au poste de surveillance de la plage ; ce n'est pas obligatoire, cela a été vu avec le SDIS.
 - o Où en est le dossier de la vente du moulin Lépine : toujours en cours chez le notaire.
- Mme le maire précise que l'arrêté pour la réglementation de l'utilisation de la plage et de la baignade est un copié collé depuis plus de 10 ans et que personne n'a jamais trouvé à redire sauf depuis qu'elle en est signataire

Mme le Maire lève la séance à 20h05

Prochain conseil prévu le jeudi 08 septembre 2022

Le secrétaire

Le maire



www.clairvaux-les-lacs.com

**CONSEIL MUNICIPAL
DE CLAIRVAUX LES LACS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, dûment convoqué le 01 juillet s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire,

Présent(s) : Mme Hélène MOREL-BAILLY, Maire,
Jaques BAILLY, Stéphanie BAUDIER, Sophie BIOLAND, les adjoints, Mmes Cécile AMRANE, Marie-Claire CLOSCAVET, Eliane KAAPT, Marine PIAULY, Marie-Louise RENAUX, Mrs Denis BARIOD, Christian MINO, Dominique TAURINES, Guy VUILLEMOT, conseillers

Absents excusés : Quentin SONNET (procuration à Hélène MOREL-BAILLY), Jérôme RIDET (procuration à Marie-Louise RENAUX)

Absents non excusés :

Le secrétariat a été assuré par : Marine PIAULY

DELIBERATION	2022-047	Pour	Contre	Abstention
Demande de subvention à la DRAC pour résidence espace archéo à l'école de Le Deschaux		15	0	0

DELIBERATION	2022-048	Pour	Contre	Abstention
DM budget principal (opérations Sidec)		15	0	0

DELIBERATION	2022-049	Pour	Contre	Abstention
Convention avec le SIDEC pour sécurisation fils nus Castors-Tronchet-Gine-Sapins		15	0	0

DELIBERATION	2022-050	Pour	Contre	Abstention
Attribution marché « Travaux de réfection et sécurisation voiries et parkings »		15	0	0